Égalité entre femmes et hommes: stratégie-cadre, programme de travail pour 2001

2001/2089(COS) - 03/07/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant, sans débat, le rapport de Mme Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, P), le Parlement européen demande la réalisation prioritaire de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que son programme de travail adopté récemment. Se ralliant dans l'ensemble à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent), la plénière constate que le programme de travail omet de mettre en pratique un certain nombre de propositions émanant de l'Agenda social (notamment, proposition de directive relative à l'égalité de traitement dans les autres secteurs que l'emploi et l'étude de faisabilité sur l'établissement d'un institut pour l'égalité des sexes). Le Parlement regrette en outre que la communication ait été transmise tardivement au PE empêchant un débat approfondi sur la question. Il prie dès lors la Commission de présenter le programme de travail 2002 avant novembre 2001 afin qu'il puise être mis en oeuvre dès le 01.01.2002 après consultation du Parlement européen.